



Nb des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 13

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 7 juillet 2022 – 18 h 30**

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

**Membres présents** : Sylvie BECQUER, Albert BROSSARD, Pascal FOUQUET, Sophie GRZELAK, Anthony SARTORI, adjoints,  
Joëlle FRIEDRICH, Aurélie GUILHEM, Sylvain JACQUE, Rémi SCHAEDGEN, Virginie TOTH, Jean-Paul WEBER, Pierre WAGNER, *conseillers municipaux*

**Membres absents excusés** : Michel D'AMORE, Claire DANDA, Sandrine HELES, Sarah MALINOWSKY, Philippe MOURAUX, Sophie RIGHETTI, *conseillers municipaux*

**Procuration** : /

Convocation du 29/06/2022 – Affichée le 29/06/2022

Assistait à la réunion avec voix non délibérative : Laurent SACCHET, conseiller municipal suppléant,

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.  
Il constate l'approbation du précédent compte rendu.

**1. TRAVAUX AMENAGEMENT – EXTENSION MAIRIE – RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Ayant pris connaissance avec effarement des résultats de la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement – extension de la Mairie, le Conseil Municipal estime démesurée et inexplicable l'augmentation de prix appliquée par les entreprises eu égard à l'estimation du maître d'ouvrage (+40%).

- Estimatif des travaux : 843 000 € HT
- Résultat des appels d'offre : 1 221 000 € HT

Le Conseil Municipal en ayant délibéré :

- entérine la décision du Maire de déclarer sans suite, pour cause d'infructuosité, la procédure de consultation relative aux travaux d'aménagement – extension de la Mairie.
- décide de différer l'opération le temps nécessaire au recadrage de son financement.

**2. PERISCOLAIRE – MODIFICATION DU REGLEMENT – AVENANT PRIX DES REPAS**

a) Modification du règlement : Le Conseil Municipal décide de modifier le règlement intérieur concernant l'accueil périscolaire en y incluant une disposition relative au paiement en cas d'absence non justifiée de l'enfant.

b) Le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer avec l'Association « Habitat Jeunes » l'avenant relatif au nouveau tarif des repas, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**3. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 3 000 € au Pétanque Club de BURE, en remboursement d'achats divers engagés par le Club pour le compte de la Commune.

**4. PERSONNEL COMMUNAL – MESURES DIVERSES**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'application de diverses mesures concernant le personnel communal (reconduction et création de CDD, création de postes d'adjoints d'animation et technique). Le non-renouvellement de 2 CDD ainsi qu'un départ en retraite sont actés.

## **5. LOGEMENTS COMMUNAUX – ADAPTATION DE CHARGES LOCATIVES**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les charges locatives relatives à l'entretien des chaudières, aux quatre locataires des nouveaux logements communaux sis 42 rue Claude Le Lorrain à BURE.

D'autre part, le Conseil Municipal décide de louer, à titre exceptionnel, pour une période de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le logement vacant situé à l'étage de la Mairie.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente au locataire des lieux, au prix qui sera fixé par les Domaines, l'immeuble sis 32 rue des Jardins à LUDELANGE.

## **6. OPERATION IMMOBILIERES EN COURS**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la situation des diverses opérations immobilières engagées par la Commune (signature des actes de vente, arpentage en cours, délaisés de terrain en location).

## **7. MOTION DE SOUTIEN A ACOM FRANCE (ASSOCIATION DES COMMUNES MINIERES DE FRANCE)**

Le Conseil Municipal se déclare solidaire des actions engagées par ACOM FRANCE en soutien aux Communes minières.

Le Conseil Municipal demande solennellement au Gouvernement d'ouvrir un véritable débat national sur le Code Minier, afin de construire un modèle minier juste et responsable avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux.

## **8. MODIFICATION DES HORAIRES DU GROUPE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, en accord avec le Conseil d'Ecole, accepte la modification des horaires scolaire à la prochaine rentrée 2022/2023 :

- Élémentaire : 8h10 – 11h40 et 13h40 – 16h10
- Maternelle : 8h20 – 11h50 et 13h50 – 16h20

## **9. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE**

- Utilisation des équipements communaux par les associations locales. Le Maire demande aux utilisateurs de faire preuve d'esprit de solidarité et de parcimonie en mieux contrôlant les dépenses d'énergie qui deviennent exponentielles.

D'autre part, une surveillance accrue des responsables est sollicitée pour le respect de l'environnement et notamment le jet des mégots de cigarettes.

- Nouveau terrain de jeux dans le lotissement « Les Arbrisseaux » - Réception des installations. Accès des jeunes et surveillance des activités.

- Sécurité routière – vitesse excessive dans la traverse des agglomérations et dans diverses rues de la Commune. La pose de coussins berlinois sera entreprise dès réalisation de la signalisation horizontale. Le Conseil Municipal a pris acte de la réfection des enrobés dans la traverse de BURE et une fraction de LUDELANGE. Il regrette cependant que la traverse de TRESSANGE – LUDELANGE n'ait pas été réalisée dans la foulée. Il demande que les travaux soient pris en compte dans le programme départemental.

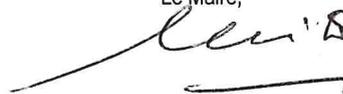
- Police intercommunale. Une réunion publique d'informations sera organisée en septembre prochain.
- Vidéosurveillance. Le début des travaux est programmé en septembre prochain.
- Acte de vandalisme. Plusieurs méfaits sont signalés dans le Commune. Plaintes doivent être déposées par les victimes à la Gendarmerie.
- Pose d'un auvent à l'entrée du groupe scolaire. Etude à réaliser.
- Une réunion de la Commission Municipale de Sécurité est programmée après la rentrée de septembre.

Séance levée à 20h00

**Prochaine séance du Conseil Municipal prévue 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre**

TRESSANGE, le 11 juillet 2022

Le Maire,



Denis SCHITZ

